



SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY

Les Grenouillats



PROFIL PARCOURS

Distance **17,6 KM**Durée **4 H 25** | Niveau **DIFFICILE**Dénivelé **288 M**

Ambiance AU FIL DE L'EAU
FORÊT
PATRIMOINE

DÉPART SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY ÉTANG DES JAUDIÈRES

Localisation GPS : 46.24233, 4.74894 | Alt. 222 m

Lavoirs à Champagne et à Satonnay, étang à Collonges, cours d'eau de la Mouge, de l'Isérable : ce circuit surprend par ses nombreux points d'eau en plein cœur d'un territoire calcaire. Nul besoin de tendre l'oreille pour entendre les chants des grenouilles et crapauds, rivalisant de vocalises à la belle saison.

À VOIR EN CHEMIN

- Etang des Jaudières
- Pavillon de chasse
- Ealise Saint-Antoine à Laizé
- <u>Lav</u>oir de Belange
- Château de Satonnay
- Four banal et lavoir
- Lavoir et église de Saint-Maurice-de-Satonnav

APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Bourgogne, Bourgogne aligoté, Coteaux Bourguignons, Crémant de Bourgogne, Mâcon, Mâcon-Péronne, Mâcon-Villages

PÉRIODE IDÉALE

Printemps, été, automne

POINT DE VIGILANCE

Attention au passage sur la RD 82 au niveau de Méplan.

Risque de passages boueux en hiver.

CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers

promeneurs, vététistes, cavaliers. N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse. Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.

Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).

Ne laissez aucun détritus dans la nature.

SECTEUR VITICOLE

Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vignerons étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



RÉSEAU MBA

Balisage itinéraire Balisage GR®* Balisage GRP®**

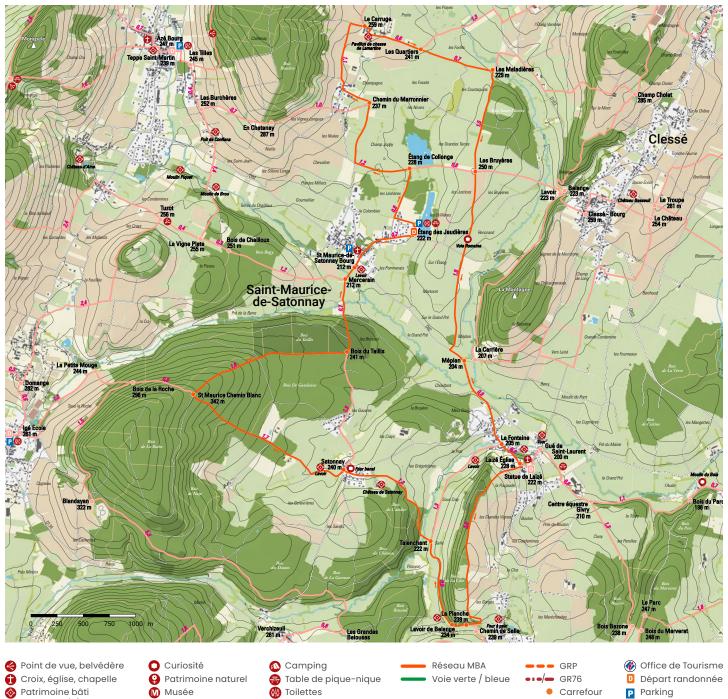


se X X X ou

angement TITIITI

Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

*GR® : Grande Randonnée **GRP® : Grande Randonnée de Pays



et vernaculaire

Ligne électrique

PROFIL PARCOURS

Distance 17,6 KM | Dénivelé 288 M

Les Grenouillats

